



## PORTER LE NOM DE MON PERE BIOLOGIQUE

-----  
Par BETTY

BONJOUR,  
j'ai retrouvé mon père biologique il y a quelques années j'ai 63 ANS MA MERE S'est mariée alors que j'avais 8ans donc je porte le nom de l'homme qu'elle a épousée j'aimerais savoir comment faire pour porter le nom de mon père biologique car il est d'accord ou sinon l'accoler à mon nom actuel merci .

-----  
Par JacquesV94

Bonjour,

Il faut procéder à des demandes auprès de la mairie de votre lieu de résidence dans un premier temps. Normalement ils vous indiqueront cela au service état civil.

S'il faut entamer une procédure, un avocat sera recommandé. Intervenant en droit de la famille Maître Grataloup pourra vous aider.

En effet, cet [avocat en droit de la famille à Lyon](http://www.avocat-grataloup.com/droit-famille-lyon.php) intervient régulièrement pour ce genre de procédure.

En espérant vous aider,  
Jacques